

---

**RÈGLEMENT 2018-420**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-382 CONCERNANT**  
**LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a adopté le règlement 2010-382 le 1<sup>er</sup> mars 2010 concernant le traitement des élus;

**CONSIDÉRANT QU'**il y lieu de modifier ledit règlement dans le but d'actualiser l'article 7 - indexation;

**CONSIDÉRANT QUE** les charges de maire, maire suppléant et de conseiller(ère) comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux (celles) qui les occupent;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné le 4 juin 2018, avec dispense de lecture et qu'un projet de règlement a été adopté ce 4 juin;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le règlement 2018-420 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux.

**Article 1 - Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 - Remplacement de l'article 7 – Indexation**

Le présent article remplace l'article 7 du règlement 2010-382 par un nouvel article 7 devant maintenant se lire comme suit :

« La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'établies aux articles 4 et 5 du règlement 2010-382, sont indexées au même taux que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada, en fonction de l'année précédente, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement. »

**Article 8 – Prise d'effet du règlement**

Le présent règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2018, tel que prévu au 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001).

**Article 10 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Adopté à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 3 juillet 2018

/\_\_\_\_\_/ /\_\_\_\_\_/

Jean-Claude Milot, maire Annie Beaudoin, dir. gén. & sec.-trésorière

Avis de motion : 4 juin 2018

Présentation du projet de règlement : 4 juin 2018

Adoption du règlement : 3 juillet 2018

Entrée en vigueur : 4 juillet 2018